Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260917-DCM2026091705-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 11.09.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures 00 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Lémuel MONDESIR, Agathe GOUEDARD, Michel BARDIN, Gaëlle CROGUENNEC, Xavier GISSEROT, Anne-Lise MOREL, Mael PIRIOU.
Absents excusés : Isabelle HOARAU, Arnaud GOURDEL.
Absente : Tyfenn BAUBRY.
Pouvoir : Isabelle HOARAU à Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Gaëlle CROGUENNEC.

Délibération n° 2026-09-17/05

Choix d'un blason pour la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est apparu souhaitable de doter la commune de Saint-André-des-Eaux d'un blason officiel, afin de renforcer son identité visuelle, de valoriser son histoire et d'affirmer son attachement à son patrimoine.

Jusqu'à présent, la commune disposait d'un logo inspiré de celui de la commune de Saint-André-des-Eaux en Loire-Atlantique, utilisé avec son accord. Ce logo a rempli son office pendant plusieurs années et continuera d'être utilisé. L'adoption d'un blason n'a pas vocation à s'y substituer, mais vient en complément pour doter la commune d'armoiries officielles, ancrées dans son histoire locale et son patrimoine breton.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. La délibération du Conseil Municipal est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. La description de ce blason, qui figure au texte de la présente délibération, devient la description officielle des armoiries de la commune.

Après recherches et étude des éléments historiques et symboliques propres à la commune, un projet de blason a été élaboré. Un seul modèle est proposé à la délibération, intégrant les éléments suivants :

Origine historique

Les armes communales de Saint-André-des-Eaux trouvent leur origine dans celles des anciennes familles seigneuriales qui ont marqué l'histoire de la commune.

La seigneurie du Besso occupait probablement une ancienne terre aux mains des Templiers sur le territoire de cette modeste paroisse de Saint-André-des-Eaux, paroisse ressortant de l'évêché de Dol. Cette seigneurie fut d'abord entre les mains de la famille du Besso, dont les armoiries se blasonnaient ainsi : « d'or à trois chevrons de sable ».

Olivier du Besso (1320-1385), écuyer, marié avec Jeanne de Craon, fille de Pierre de Craon, fit sa montre à Dinan. Il avait avec lui un chevalier et quatre écuyers. C'est leur fille, Etiennette du Besso (1345-????), héritière d'Olivier du Besso, qui transporta le domaine à la famille de Beaumanoir en épousant en 1390 Robert de Beaumanoir, seigneur dudit lieu en Évran. Ce dernier était alors chambellan du duc de Bretagne Jean IV dit le Conquérant et capitaine de Vannes. Dès lors, leurs descendants furent titrés vicomtes du Besso.

C'est probablement au début du XVIe siècle que le château cerné de douves fut aménagé, peut-être grâce à l'exploitation d'une carrière pour la circonstance. Cet aménagement serait dû à Briant de Beaumanoir, chevalier, seigneur de Cesson, comte du Besso. Fait chevalier à la bataille de Castillon

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260917-DCM2026091705-DE

(17 juillet 1453), il devint chambellan du roi Louis XI et capitaine de Melun. En 1458, il avait épousé Marguerite de Creux, dame de la Folie, de Loublarie et de la Ville Odiernie. Il mourut en 1485.

Il fut le père de Gilles de Beaumanoir, nommé chambellan de François II, duc de Bretagne. Ce dernier assista à la conquête de Naples faite par Charles VIII en 1495 et fut fait chevalier à la bataille de Fornouc (6 juillet 1495). Il mourut en 1498. Il avait épousé Jacquemine de La Motte, dame de Trébry. Le couple eut cinq enfants.

La dernière représentante de cette maison fut Hélène de Beaumanoir, fille de Toussaint de Beaumanoir, tué lors des guerres de la Ligue. Elle vécut en partie au château de Limoëlan à Sévignac et mourut en 1636.

La chapelle domestique du lieu, dite chapelle du Besso ou collégiale, fondée aux XIVe et XVe siècles et décorée de belles sculptures en pierre, était voisine du château. Le 9 janvier 1924, le vicomte Frotier de la Messelière, qui avait visité l'endroit trente ans plus tôt, écrivait : « Nous laissons sur la gauche, la collégiale massacrée de Fontlebon et le mélancolique Besso, qui mit sa tour polygonale et ses hautes cheminées dans les eaux limpides baignant le pied de ses murs. » Selon lui, les tours polygonales du Besso remontaient à la fin du XVe siècle, voire un peu plus tard.

Les armoiries de la famille de Beaumanoir se blasonnent ainsi : « d'azur à onze billettes d'argent ». On les trouve également associées à la famille du Besso.

Description héraldique

Le blason se décrit ainsi : « D'or à trois chevrons de sable, au chef d'hermine. »



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260917-DCM2026091705-DE

Motivation des choix héraldiques

- **Les trois chevrons de sable sur fond d'or** reprennent les armes de la famille du Besso, première famille seigneuriale de la commune, dont les armoiries étaient « d'or à trois chevrons de sable ».
- **Le chef d'hermine**, figurant les mouchetures d'hermine traditionnelles, marque l'appartenance de la commune à la Bretagne.
- **L'origine du dessin** provient des anciennes armes de la famille de Beaumanoir, vicomtes du Besso, et rappelle l'ancrage historique de la seigneurie du Besso sur le territoire de la paroisse de Saint-André-des-Eaux.

Les couleurs employées se divisent en deux groupes conformément aux règles de l'héraldique :

- **Les métaux** : or (jaune) et argent (blanc) ;
- **Les émaux** : gueules (rouge), azur (bleu), sinople (vert), sable (noir) et pourpre (violet).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création du blason communal tel que présenté ;
- **ADOPTE** la description héraldique ci-dessus comme description officielle des armoiries de la commune de Saint-André-des-Eaux ;
- **PRÉCISE** que ce blason vient en complément du logo communal actuel, qui continuera d'être utilisé ;
- **CHARGE** la Commission Communale Communication de proposer une charte sur l'utilisation de blason pour validation lors d'une prochaine séance de conseil municipal

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 05 OCT. 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,
Gaëlle CROGUENNEC